

SEMINAIRE ECLAIRAGE PUBLIC



**MARDI 11 SEPTEMBRE
2012**

MONASTERE DE STE CROIX



Accueil des participants à 9h

La parole est donnée à **M. Vartanian** Vice-Président de la Communauté de Communes du Diois pour nous présenter les 2^{ème} rencontres nationales « Energie et Territoires Ruraux » en Biovallée.

Michèle Eybalin Vice-Présidente du Parc Naturel Régional du Vercors, ouvre le séminaire en souhaitant la bienvenue aux participants pour cette journée organisée par le PNRV, Biovallée et Rhônalpénergie-Environnement. Elle remercie le CPIE Vercors, la FRAPNA, l'Ageden et l'Adil 26, ainsi que **Mme Achard**, adjointe au Maire de Ste Croix, pour son accueil, et **M. Leclair**, Vice-Président de la Région RAEE, pour le soutien dans l'organisation de cette journée ainsi que tous les participants venus nombreux pour travailler sur le thème : « **Quel éclairage public pour demain ?** ».

Discours de **Mme Eybalin** :

Le PNRV anime depuis plus de 20 ans une démarche volontariste pour réduire la consommation énergétique dans tous les domaines de consommation du territoire. Une utilisation rationnelle de l'énergie est un acte citoyen et responsable au regard des générations futures.

En 2011, le PNRV a entrepris ce nouveau chantier de l'Eclairage Public, en accord avec les orientations de sa charte dans le double objectif de réduction des consommations énergétiques et de réductions des pollutions lumineuses nocturnes.

L'intérêt de cette journée est d'aborder les différentes facettes techniques, environnementales et sociales que recouvrent ce sujet et apporter les premiers éléments que les communes puissent engager une opération locale, communale ou intercommunale.

Présentation du programme de la journée par **Sophie Valeron**.

Nous rapportons ci-après des extraits des interventions. Vous pouvez télécharger les présentations des intervenants sur le site du Parc du Vercors.

http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/agir-et-innover-1109/energies-renouvelables-1444.html

Diaporama du CPIE sur l'histoire de E. P. « La nuit est une femme à barbe ».

par **N. Ortega** et **G. Cellier**

« Eclairer pour quelle demande sociale ? »

Historiquement l'EP est un atout commercial, la lumière attire les clients et donc le commerçant vend. Ce n'est donc pas la sécurité qui fut la première préoccupation sociale mais une demande de rue des commerçants qui introduisaient ainsi un confort supplémentaire et un allongement de la période marchande journalière.

Progressivement, la demande généralisée de l'éclairage a répondu aux besoins de déplacements dans la cité, au confort des usagers y compris dans les hameaux des villages et plus tard devenu un outil proclamé de la sécurité urbaine.

La lumière sert ainsi à contrôler visuellement les espaces publics, donc c'est un outil pour la police. La lumière sécurise les riverains car « on peut voir sa voiture de chez soi ».

La lumière est intéressante pour les communes, la police, les riverains et les commerçants. Il y a donc plusieurs catégories de personnes et donc plusieurs demandes différentes face à EP.

Les enjeux sont nombreux :

- D'abord **financiers** pour les communes
- **Sociaux** avec le droit à la nuit qui est une vraie question. La lumière nocturne a longtemps été sacralisée car elle était rare . Cette représentation est en train de changer, aujourd'hui, c'est la nuit qui est rare et non plus la lumière. La représentation de la nuit étoilée est un bien commun. Certains enfants de la ville n'ont jamais vu la voie lactée !!!
Les élus doivent trouver un confort de l'espace public en fonction des différentes volontés communales.
- **Ecologiques** avec le facteur 4 : attention au dégagement du CO2.
- **Commerciaux** car la lumière met en valeur l'entreprise ou le bien que l'on veut vendre.

La tendance sociale actuelle est l'augmentation des activités nocturnes (tôt le matin avec les ouvertures de crèches à 6h) et tard le soir. Le parc de l'éclairage est vieillissant et souvent mal adapté aux besoins réels. De nombreuses communes travaillent leur plan lumière et optent pour des extinctions. Ces mesures ne doivent pas faire oublier le rôle de la cité espace de vie à tout heure du jour et de la nuit.

Il est donc important d'évaluer les véritables besoins. L'éclairage peut ainsi être ramené à un simple balisage à partir d'une certaine heure, une fonction d'indication (nom de rue..), à une signal de l'espace public (balise sur les places et cheminements). La maîtrise de l'éclairage devient une composition entre performance des équipements , analyse des besoins en réponse à la demande sociale de la cité ,sans oublier que la nuit est un moment de repos pour tout les organismes diurnes (homme, animaux, végétaux) et un moment de vie pour un grand nombre d'autres espèces.

pour joindre **Monsieur Deleuil** : jean-michel.deleuil@insa-lyon.fr

« Impacts de l'éclairage public sur l'environnement »

Présentation de l'association site internet www.anpcen.fr

EP est à l'origine de la pollution lumineuse ainsi on voit la disparition du ciel étoilé. Pour pouvoir voir les étoiles on a d'abord besoin de sa voiture pour s'éloigner de la lumière.

- **EP a impact direct sur la Faune :**

- **Disparition de certaines espèces** de papillons de nuit, notamment le paon de nuit et d'insectes aquatiques ; il n'y a plus de migrations verticales.

- **Modifications des comportements des oiseaux :**

les rapaces de nocturnes ne différencient pas la fin de la journée car EP couvre cette transition.

- **Raréfaction des ressources alimentaires**, les oiseaux durant leurs migrations sont distraits par la lumière, ils s'épuisent.

- **Impacts sur le vivant** avec la pêche aux projecteurs, les poules pondeuses, la flore...

Le PNRV est épargné par les grandes pollutions lumineuses (cartographie des sources). Il y a néanmoins une différence entre le Sud (- éclairé) et le Nord (+ éclairé).

Pour éviter les impacts négatifs sur la faune, la flore et l'homme, il faut éclairer vers le bas et non plus vers le haut. L'éclairage vers le bas est possible grâce à des luminaires à verres plats qui permettent de ne pas éclairer le haut. Il faut surtout proscrire les lampadaires en forme de boule. Afin de s'assurer du bon choix du lampadaire, il faut se référer au diagramme photométrique des appareils.

Après le choix du lampadaire, nous allons répondre à la question de la puissance de la lampe.

En France, c'est un aspect culturel : on éclaire plus que nos voisins européens. Il y a une grande disparité entre le sud (+ éclairé) et le nord (- éclairé) de la France. On a constaté que la France installait des ampoules 4 fois plus puissantes que ses voisins européens. Les petits villages n'ont pas recours à l'extinction des lumières à minuit.

Attention à l'utilisation des ampoules au mercure car elles seront interdites en 2015.

L'association propose un étiquette sur la puissance des ampoules à installer. Le cahier des charges est à télécharger sur le site de l'association www.anpcen.fr.

Il est conseillé d'utilisation des lampes au sodium à haute pression qui minimisent l'impact sur l'environnement, attention à l'utilisation des lampes à led.

Au niveau de la sécurité urbaine ou péri-urbaine

Il n'existe pas de corrélation entre le niveau d'éclairage et le taux de criminalité. Ainsi le niveau d'éclairage agit sur le nombre de personnes présentes dans les rues c'est à dire quand la lumière est éteinte les personnes rentrent chez elles.

Pour joindre **Monsieur Brunet** : pierre.m.brunet@free.fr

« Le poids énergétiques et financiers de l'éclairage public »

L'EP pour une commune du Vercors :

- c'est 19 % de sa consommation d'énergie,
- 10 €/an/hab pour la consommation qui doublent avec l'entretien.
- Environ 50 % des luminaires sont vétustes et devront être changés dans les 10 ans.

L'EP à l'échelle du PNRV

L'Etat des lieux de l'EP : Réalisation sous forme de tableau du Haut-Jura.

Questions

- Que veut dire le mot éclairement ?
- C'est la quantité de lumière projetée au sol.
- Comment éclairer avec toutes ces modernisations ?
- Il faut éclairer juste où il faut, là où il faut ; l'EP est un service urbain qu'il faut utiliser au bon endroit au bon moment.
Il faut baisser la puissance des lampes installées. Des choix politiques sont à faire afin de savoir comment planifier la nuit des villes et villages.
- Faut-il distinguer éclairage public et éclairage rural ?
- De façon général, on peut affirmer que l'éclairage urbain pourrait se concevoir avec moins de puissance et qu'un bon éclairage rural devrait respecter les trames vertes ou bleues. Techniquement, il n'y a pas de distinction ville et campagne car les lampes et les équipements installés par les communes sont les mêmes. Des équipements plus adaptés à chaque zone pourraient être utilisés.
- L'influence des éclairages urbains (villes et bourgs ruraux) dépasse largement les périmètres de la cité et affecte très largement le milieu rural non urbanisé (pollutions lumineuses).
- Y-a-il un lien entre criminalité et EP ?
- Il n'y a pas de lien entre les deux. Un défaut d'EP n'entraîne pas une hausse de la criminalité et du danger. On a pu observer dans le Parc naturel régional du Gâtinais que l'absence de lumière entraîne une absence d'attroupement social.
- Est-il possible d'éteindre l'éclairage des routes priorité sur sa commune ?
- Le pouvoir de décision appartient à la commune qui doit prendre une délibération pour toutes formes d'extinction et assurer une information auprès des usagers. La concertation avec les services de sécurité et de la Préfecture est nécessaire.
- Qui décide de l'emplacement des lumières et des lampes installées dans les lotissements urbains?
- C'est de la responsabilité des aménageurs (publics ou privés).
- Comment peut-on modifier l'éclairage d'une commune ?
- La mise en place d'un plan lumière facilite les choses, ainsi la ville de Lyon en est à son 3^{ème} plan lumière.
Pour les communes plus modestes, il est conseillé de procéder à un diagnostic qui mettra en évidence les caractéristiques des équipements et des réseaux. C'est à partir de ce constat que la

commune pourra développer un plan d'amélioration afin d'organiser les procédures d'extinction ou de modulation de son éclairage.

Intervention de Monsieur Leclair (Vice Président de la Région Rhône Alpes)

La Région, bien qu'attentive à ces nombreuses initiatives qui se développent çà et là sur le territoire, n'intervient pas directement sur les politiques d'EP. La politique régionale est plus largement consacrée à la maîtrise des consommations d'énergie et à l'utilisation des énergies renouvelables. Elle propose aux collectivités directement ou à travers des contrats locaux (CDDRA, PNRV, Biovallée) et aux professionnels, des aides à l'animation, aux études et aux investissements.

Le sujet de l'éclairage public doit être traité dans les démarches locales (Plan Climat, documents d'urbanisme...). **M. Leclair** se félicite de cette initiative, de ce temps de partage et d'informations qui dépasse largement le champ de l'énergie et des finances locales. Il encourage les communes à mettre sur la scène publique ce sujet de EP, d'engager la concertation avec les différents acteurs (usagers, professionnels et associations) et pense que la démarche collective et micro-régionale (intercommunale) doit être privilégiée.

Exemple de la commune de Romans :

Un lotissement a fait la demande d'éteindre les lumières de 23h à 6h.

La commune en changeant son mode d'éclairage a fait un investissement sur 20 ans, elle a réduit les lampadaires en milieu rural et mis en place une extinction totale en milieu péri-urbain.

Intervention de Monsieur Marchaud ingénieur territorial, éclairage public, AITF

« Normes et cadre juridique : évolutions récentes »

Télécharger sa présentation et ses coordonnées sur le site du Parc Naturel Régional du Vercors :

http://parc-du-vercors.fr/fr_FR/agir-et-innover-1109/energies-renouvelables-1444.html

Pause méridienne

Film de 19 minutes proposé par le CPIE sur le thème des initiatives locales.

Quelques exemples :

- A Suze extinction des lumières entre minuit et 6h.
- A Miribel Lanchâtre mise en place d'une modulation d'éclairage en fonction de la saison par une horloge astronomique.

Intervention de Monsieur Chausson de la Communauté de Communes du Pays de Romans

Dés 2005 une charte sur l'EP a été élaboré. En 2006 avec une prise en charge des modifications géographiques des zones péri-urbaines et urbaines :

- Un travail sur la rénovation des points lumineux a été mis en place.
- Un travail sur l'extinction des ronds-points et une mise en place d'éclairage passif dit réfléchissant.

Intervention de Monsieur Garde de l'agence Cobalt concepteur lumière

Après la présentation de l'entreprise et du travail du concepteur lumière, l'intervenant nous montre plusieurs réalisations faites en France et dans le monde par son agence.

Il nous donne son avis sur l'extinction totale, il n'est pas favorable à cette solution car pour lui l'absence de lumière est égale à l'absence de vie. Il serait plus intéressant de baisser le niveau de lumière et de l'augmenter quand on détecte une présence.

Il est difficile de changer les habitudes notamment pour les entreprises et commerçants car « Eclairer c'est Exister ».

Le choix de l'extinction est important. **M. Deleuil** reprend cette question en insistant sur le fait qu'en éteignant les lumières nous renonçons à l'espace public, « c'est comme renoncer à l'eau potable en creusant des puits ». Il suffit juste de laisser une veille lumineuse sur la place du village, de développer la présence de radar de mouvements, des balisages et des veilles.

Intervention ADILinfo Energie/AGEDEN/SDED/SEDI

Méthodes, démarches et outils pour repenser son EP ?

Présentation du protocole permettant de repenser son EP d'un point de vue technique:

- ✓ Choix des points lumineux et des luminaires utilisées
- ✓ La réduction de tension (cette solution n'est pas possible sur un matériel ancien)
- ✓ Extinction nocturne (cette solution est simple car applicable sur tous les matériaux)
- ✓ Installation de commandes d'allumage du coffret

Les différentes aides financières proposées :

- ✓ par l'**ADEME** pour les communes < 2 000 habitants jusqu'à 80 % des travaux
- ✓ **Energie SDED** de 10 à 80 % sur le montant des investissements.

Conclusion

Le mot de la fin est donné à **Mme Eybalin** qui se félicite que ce thème de l'Eclairage Public ait suscité de nombreuses réactions durant cette journée. Le sujet ne résume pas à un pour ou contre l'extinction dans les communes mais demande une approche technique précise et une évaluation des besoins réels. Ce sujet doit laisser une large place à la concertation avec les usagers et différents protagonistes.

La démarche « éclairage public » ne doit pas faire oublier la demande sociale. Pour **Mme Eybalin**, il n'y a pas **une seule** réponse mais le pouvoir appartient aux élus. Pour cela, les communes doivent s'entourer d'un maximum de conseils.

Le Parc du Vercors et Biovallée animent et accompagnent les communes pour les aider dans leurs démarches avec l'objectif de conduire des réflexions à l'échelle de secteurs géographiques cohérents et à l'initiative des intercommunalités par exemple.

Avec **M. Vartanian**, elle espère que cette journée aura permis aux élus de s'engager vers un Eclairage public plus raisonné . Ils remercient les intervenants pour la clarté et la perspicacité des présentations, ainsi que tous les participants qui visiblement souhaitent poursuivre cette réflexion et s'engager dans ces démarches.